

## ASTREE FLEX

Récurage



Éponge souple et non rayante, dotée de propriétés antibactériennes et d'un bon pouvoir nettoyant.

### DESCRIPTION ET PROPRIETES GENERALES

Composition	<b>Partie éponge:</b> Mousse en Polyuréthane <b>Partie abrasive:</b> Charges abrasives non rayantes,, Latex, Pigment
Dimensions sec (mm)	138 x 80
Couleur(s)	Vert
Conditionnement	10 pièces/sachet 6 sachets/carton 60 pièces/carton



### BENEFICES PRODUIT



#### QUALITATIF

- Bon pouvoir nettoyant
- Ne raye pas
- 5 fois plus efficace qu'un tampon abrasif blanc



#### RÉSISTANT

- Idéal pour les surfaces délicates



#### PRODUCTIVITÉ

- Efficacité supérieure à 99,9 % pour la bactérie E. coli
- Ultra-flexible



#### FACILE À UTILISER

- Facile à manipuler
- Bon grip et protection de la main
- Forme ergonomique

# ASTREE FLEX

## CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES

- ▶ Notre produit a été conçu pour ne pas rayer vos surfaces, mais il existe un risque de rayures si des impuretés se trouvent entre le produit et votre surface. Pour les surfaces délicates, testez d'abord le produit sur une zone peu visible.
- ▶ La partie abrasive est traitée avec un agent antibactérien, le chlorure d'argent, qui élimine 99,9 % des bactéries E. coli présentes sur celle-ci. Testé par un laboratoire indépendant.

## ENVIRONNEMENTS



HORECA



SANTÉ



BUREAUX & COLLECTIVITÉS



INDUSTRIE



TRANSPORTS & LOISIRS

## CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

### Instructions d'utilisation

- Rincer avant la première utilisation
- Rincer et essorer après chaque utilisation
- Utilisez des gants imperméables lorsque vous travaillez au contact de l'eau ou de produits chimiques.
- Procéder à un test sur une petite surface avant utilisation

### Soin du textile

- Lavable en machine jusqu'à 60°C avec une lessive classique

## LEGISLATION / NORMES

### Réglementation REACH

Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).

### Législation

Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP).